

SVRB

Projet de développement d'activité de regroupement de bois dangereux Lerrain (88)

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

I DESCRIPTION DES ACTIVITÉS PROJETÉES

SVRB projette sur sa plateforme récemment aménagée, le développement d'une activité de transit, de regroupement et de tri pour le bois dangereux de classe C, traité à la créosote et aux sels métalliques.

Les poteaux de béton seront valorisés par broyage sur site avant évacuation en tant que produits (matériaux de construction). Les ferrailles récupérées suite au broyage du béton seront triées puis évacuées vers un prestataire spécialisé.

Les poteaux de bois traités de classe C (déchets dangereux) seront évacués vers des filières d'élimination.

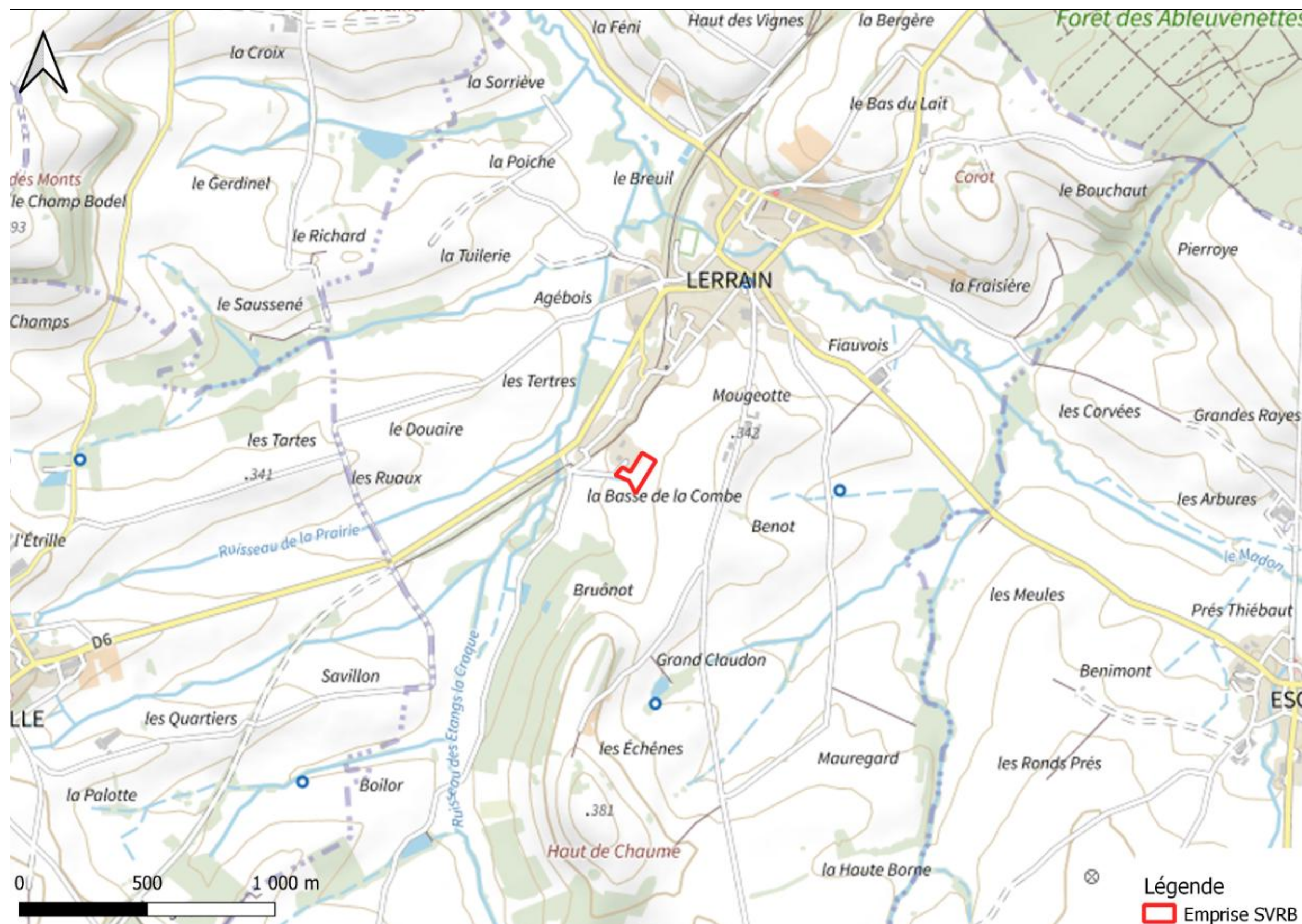
Le site sera classé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour les rubriques suivantes :

- 2718 (Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux) : Régime de l'autorisation : Quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation supérieure ou égale à 1 t ;
- 2515-I (Installation de broyage, concassage [...] de déchets non dangereux inertes en vue de la production de matériaux destinés à une utilisation) : Régime de la déclaration : Puissance maximale de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation est supérieure à 40 kW mais inférieure à 200 kW.

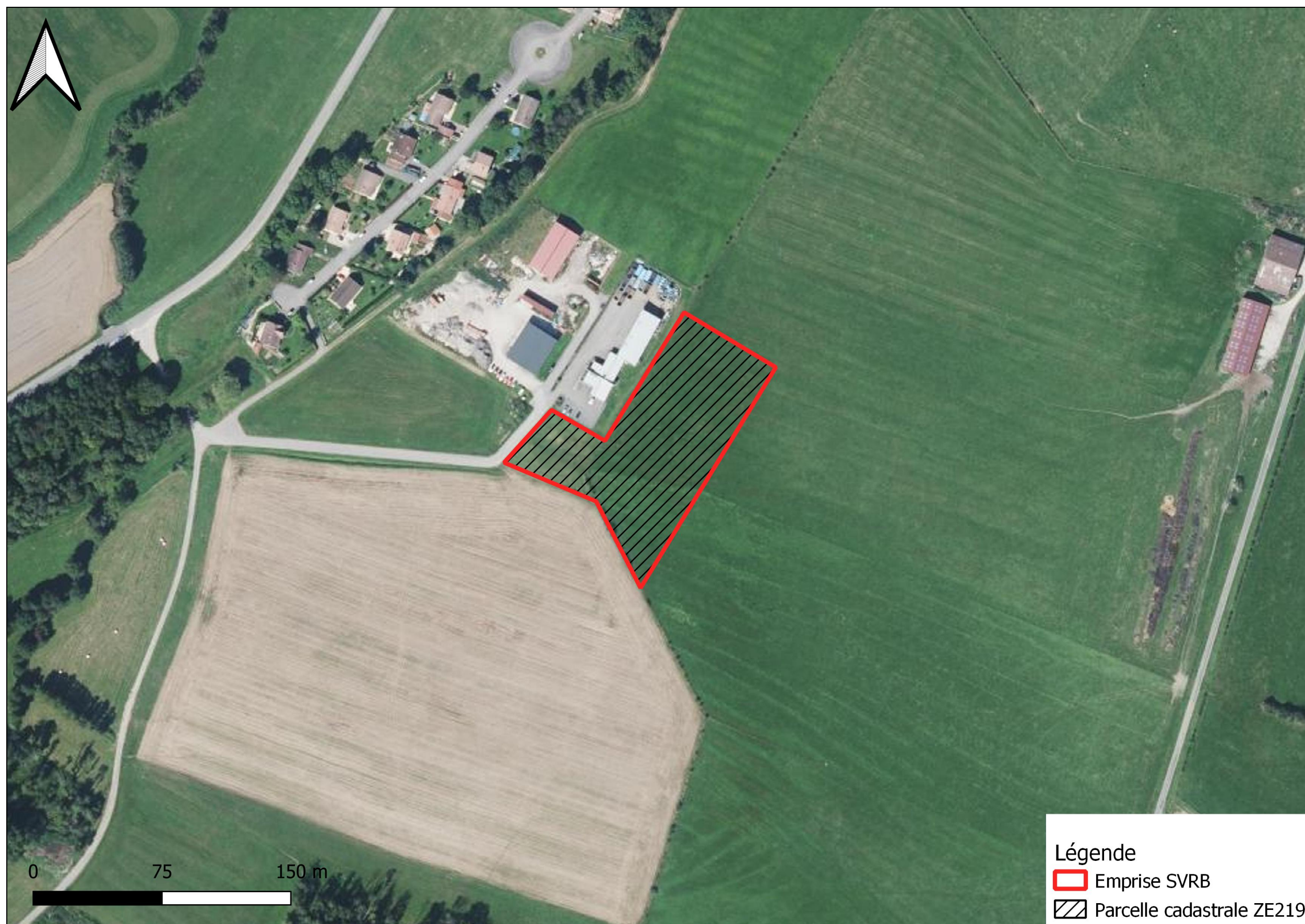
La déclaration a déjà été réalisée pour l'activité de broyage de poteaux béton en février 2024.

Le site est localisé dans le département des Vosges, au Sud-Ouest du territoire de la commune de Lerrain (88). Plus précisément, il est situé au voisinage du siège social du syndicat de gestion des déchets SICOTRAL au bout de la voie de Chaume, dans la zone d'activités de Lerrain.

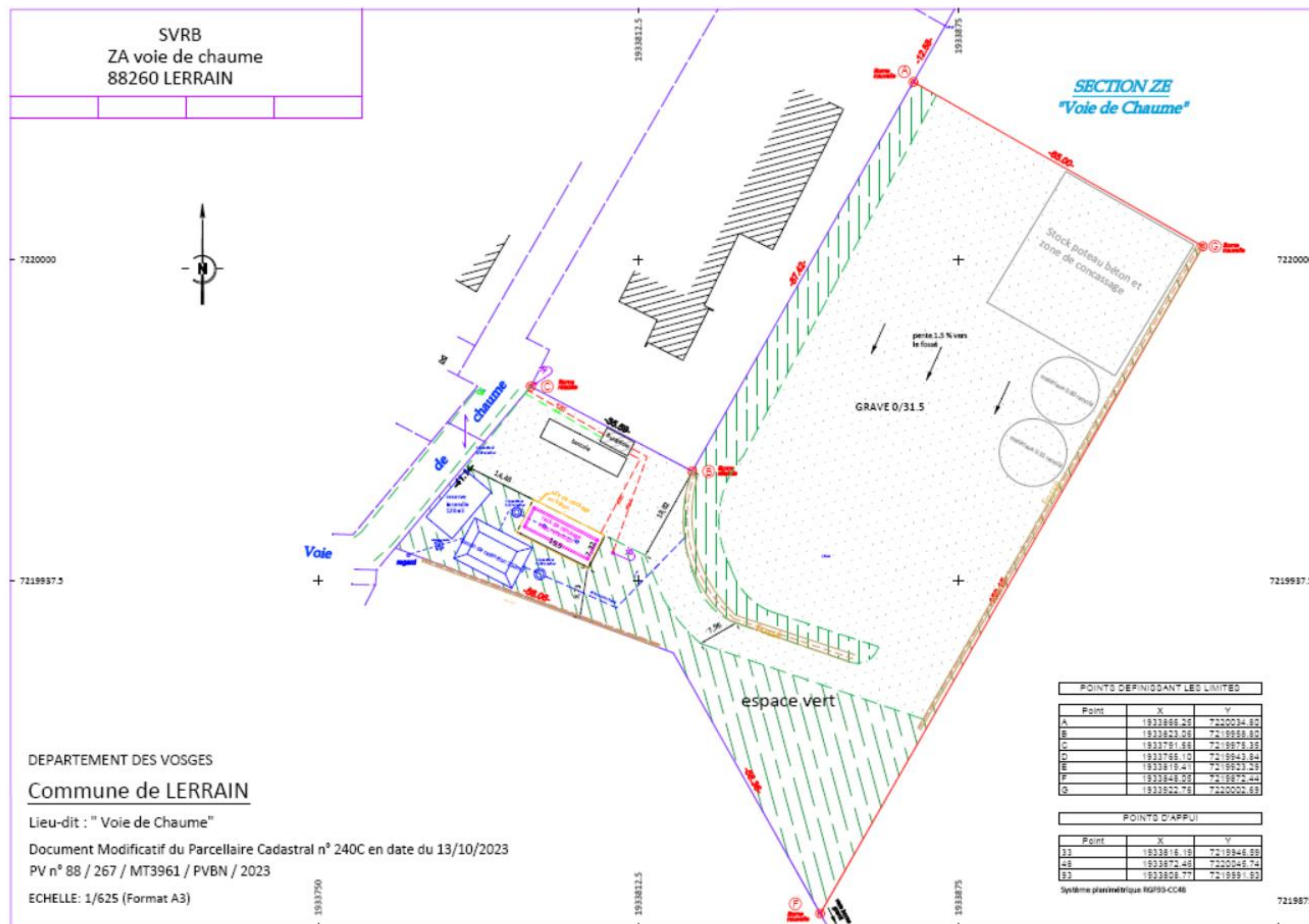
Les premières habitations sont localisées à environ 150 m à l'Ouest et le Nord-est, l'Est et le Sud du site sont à vocation agricole.



Plan de localisation du projet du projet



Vue aérienne et cadastrale du site du projet



Extrait du plan de masse du projet

2 ETAT INITIAL

2.1 MILIEU PHYSIQUE

Le site du projet de SVRB est localisé sur la commune de Lerrain (88260), Voie de Chaume, sur la zone d'activités.

La surface totale du site projetée se situe aux environs de 9000 m², en grande majorité revêtu d'un matériau semi-perméable. Seule l'aire destinée à la réception des déchets dangereux sera pourvue d'une dalle bétonnée. La zone humide localisée au Sud-ouest de la parcelle ne sera pas atteinte, et restera donc un espace végétalisé.

La plateforme occupera la parcelle cadastrale ZE219.

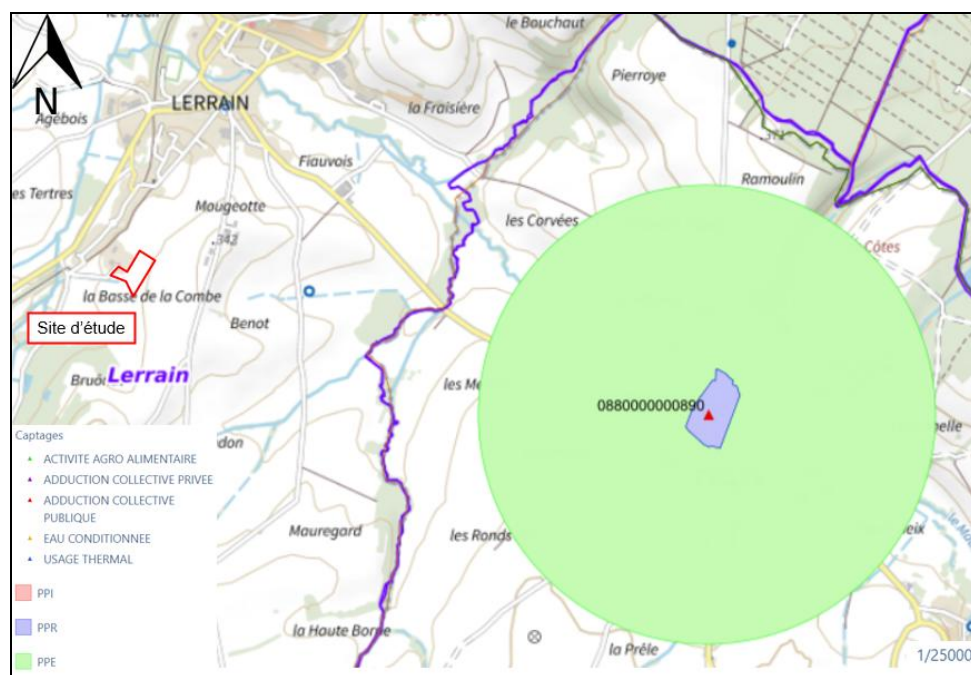
Le sous-sol du site est constitué de roches argileuses et localement de grès argileux à carbonatés sur plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur. Une faille passe sur ou proche du site.

Au droit du site, la typologie des sols est dominée par des sols fortement argileux et des sols bruns, peu évolués et relativement homogènes sur toute leur épaisseur.

L'occupation des sols est dominée par la présence de prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole.

Le site d'étude n'est pas localisé au droit d'un l'aquifère d'importance, la formation géologique est décrite comme semi-perméable à imperméable selon les sources de données. Les niveaux calcaires pouvant représenter le siège d'une nappe montrent un bon état quantitatif et qualitatif.

Dans un périmètre de 2 km autour du site, aucun captage d'eau potable n'est recensé ni aucun périmètre de protection associé à ce type de forage. Le plus proche est le captage d'Escles à 2,6 km à l'Est mais qui n'est pas vulnérable par rapport au site étant donné sa localisation et l'aquifère prélevé.

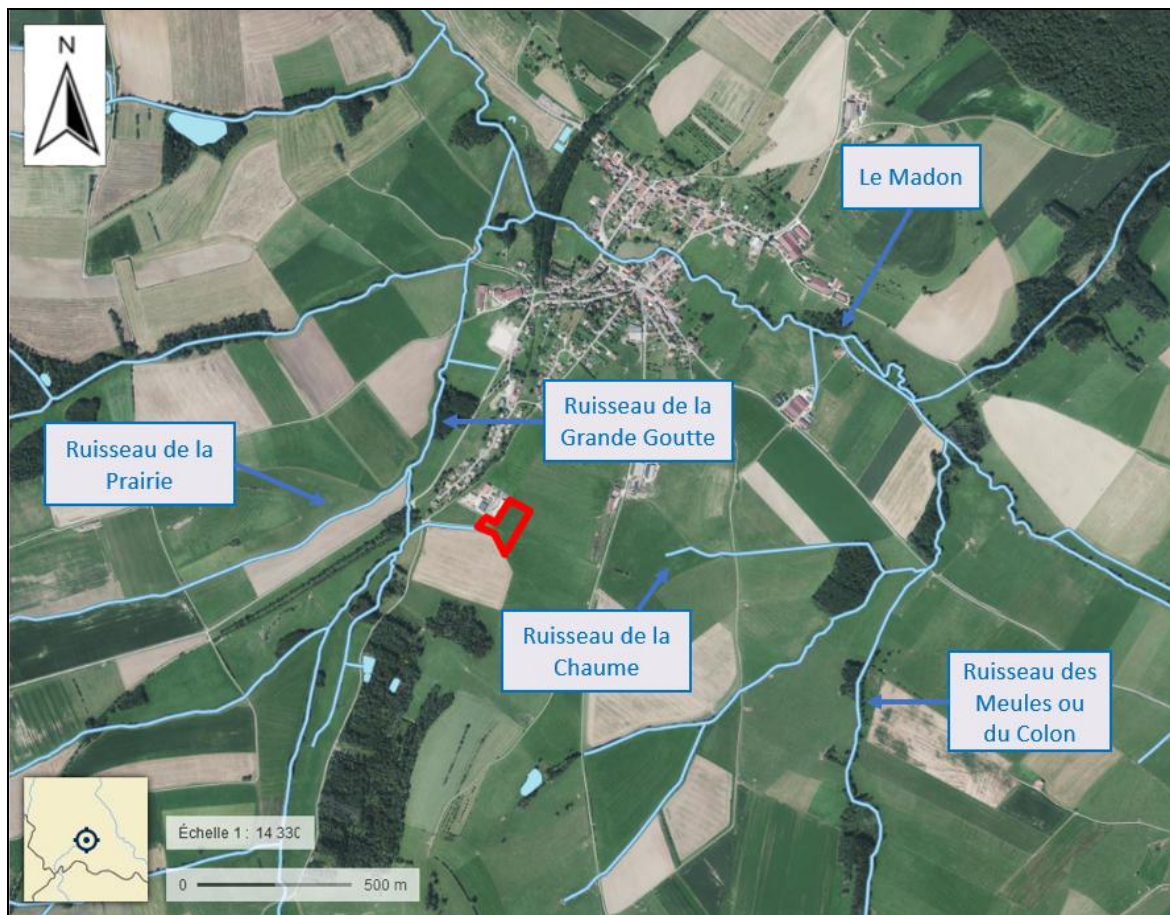


Carte des captages AEP et périmètres de protection associés (Source : Cart'eaux, ARS Grand Est, 2024)

Au niveau hydrographique, le secteur est concerné par plusieurs ruisseaux (le plus proche à 220 m à l'Ouest) qui confluent avec le Madon à Lerrain (à 1 km au Nord). Le site est drainé dans sa partie basse par un fossé en lien avec les activités agricoles du secteur. Le seul exutoire du site se rejettera dans ce fossé après traitement.

Des usages de pêche sont présents sur ces cours d'eau.

L'usage baignade le plus proche correspond au lac de Bouzey, à 15 km à l'Ouest, non vulnérable.



Carte du réseau hydrographique notable à proximité du site



Fossé rectiligne bordant l'emprise du projet au Sud-ouest

Au niveau des risques naturels, le site n'est pas concerné par un Plan de Prévention des Risques (PPRn). Toutefois, un aléa moyen de retrait/gonflement d'argiles est recensé.



Carte de l'aléa de retrait-gonflement des argiles

2.2 MILIEU HUMAIN

Le site d'implantation du projet est localisée au droit d'une ancienne parcelle agricole mais dans le prolongement de la zone d'activités de Lerrain, récente et en cours de développement.

Plusieurs activités artisanales voire industrielles sont implantées au droit de cette zone mais aucune ICPE notable n'est recensée. Aussi, aucun Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRt) ou risque technologique notable ne concerne le site du projet.

L'accès au site s'effectue via la Voie de Chaume desservant uniquement la zone d'activités et accessible par la RD6 reliant Darney à la RD166, axe important du secteur, de direction Est-Ouest.

Concernant les réseaux, une conduite d'eau potable du Syndicat des Eaux traverse la parcelle du projet. Le site ne sera pas raccordé au réseau d'assainissement ni de gaz car non utile sur le site.

A noter qu'au niveau urbanisme, une procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU) de la Communauté de Communes « Les Vosges Côté Sud-Ouest » est en cours. Actuellement, le document d'urbanisme opposable est la Carte Communale de Lerrain approuvée en 2012. Aucune Servitude d'Utilité Publique (SUP) ne concerne le site.

L'entreprise a acquis, en octobre 2023, un certificat d'urbanisme de la part de la Mairie de Lerrain, actuellement compétente en matière d'urbanisme, en vue de la réalisation de son projet.

Le contexte acoustique a été mesuré en juillet 2024 et met en évidence un paysage sonore caractérisé par des bruits de voisinage et/ou les bruits des engins agricoles.

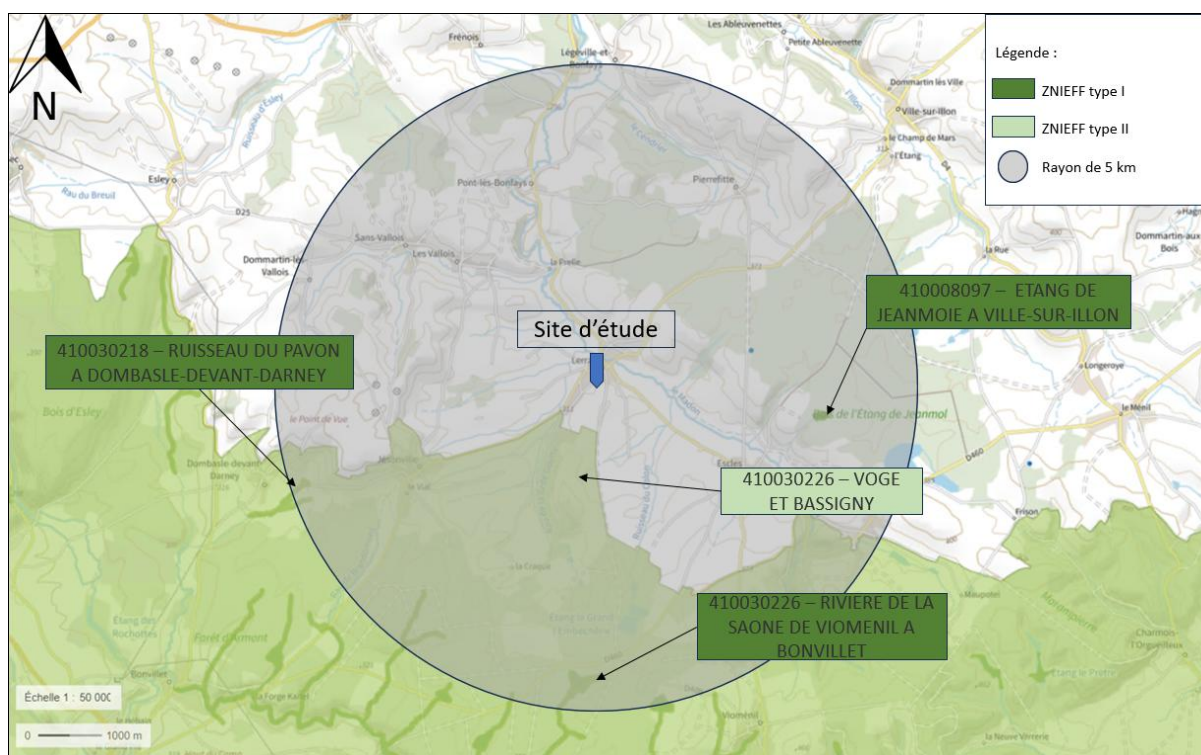
2.3 PATRIMOINE HISTORIQUE ET NATUREL

Aucun monument historique n'est recensé sur la commune de Lerrain ou à moins de 500 m du site.

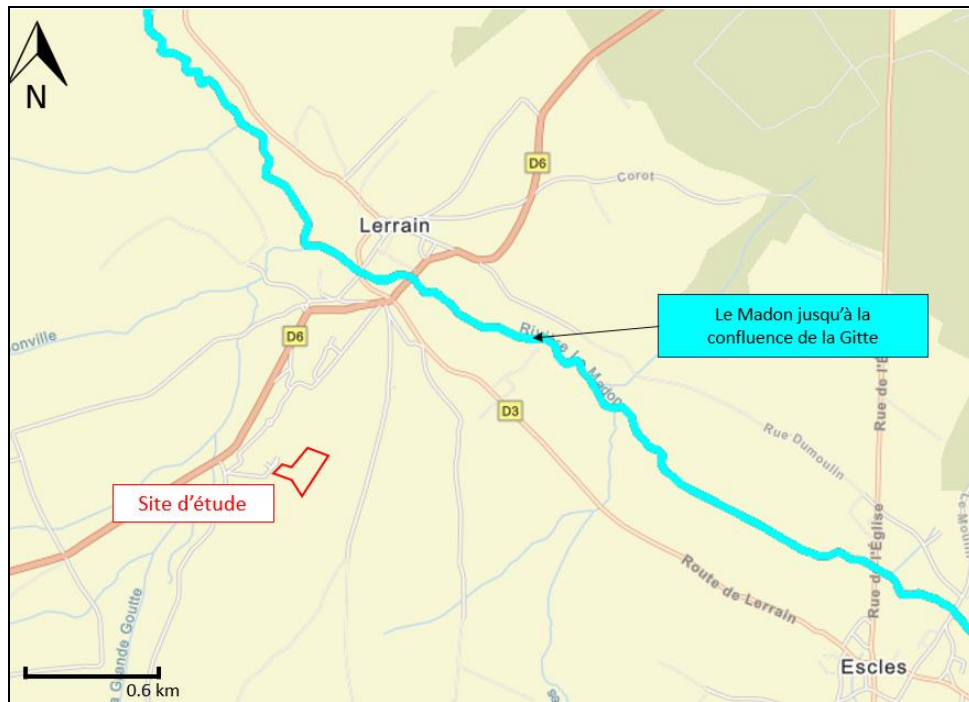
Le site n'est pas localisé au droit d'un zonage naturel. Toutefois, certains sont présents à proximité du site notamment :

- La Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II de "Vôge et Bassigny" à 110 m au Sud ;
- L'Espace Naturel Sensible (ENS) du Madon jusqu'à la confluence de la Gitte à 900 m au Nord du site.

Au droit du site d'étude, aucun élément de la Trame Verte et Bleue (réservoir de biodiversité ou corridor écologique) ni aucune zone de perméabilité (milieu favorable au déplacement d'une espèce) n'est identifiée.



Plan des ZNIEFF à proximité du site d'étude



Plan de localisation de l'ENS « Le Madon jusqu'à la confluence de la Gitte »

Toutefois, d'après les bases de données le site est en cours zone potentiellement humide. Cette potentialité a été vérifiée via une étude de sol début 2024 et une zone humide a été identifiée au droit d'une dépression de la parcelle agricole, en partie Sud de la parcelle.

Du fait de la caractéristique de la zone humide, sa fonctionnalité semble être avant tout hydrologique et peut être considérée comme dégradée (travail du sol par l'activité agricole).

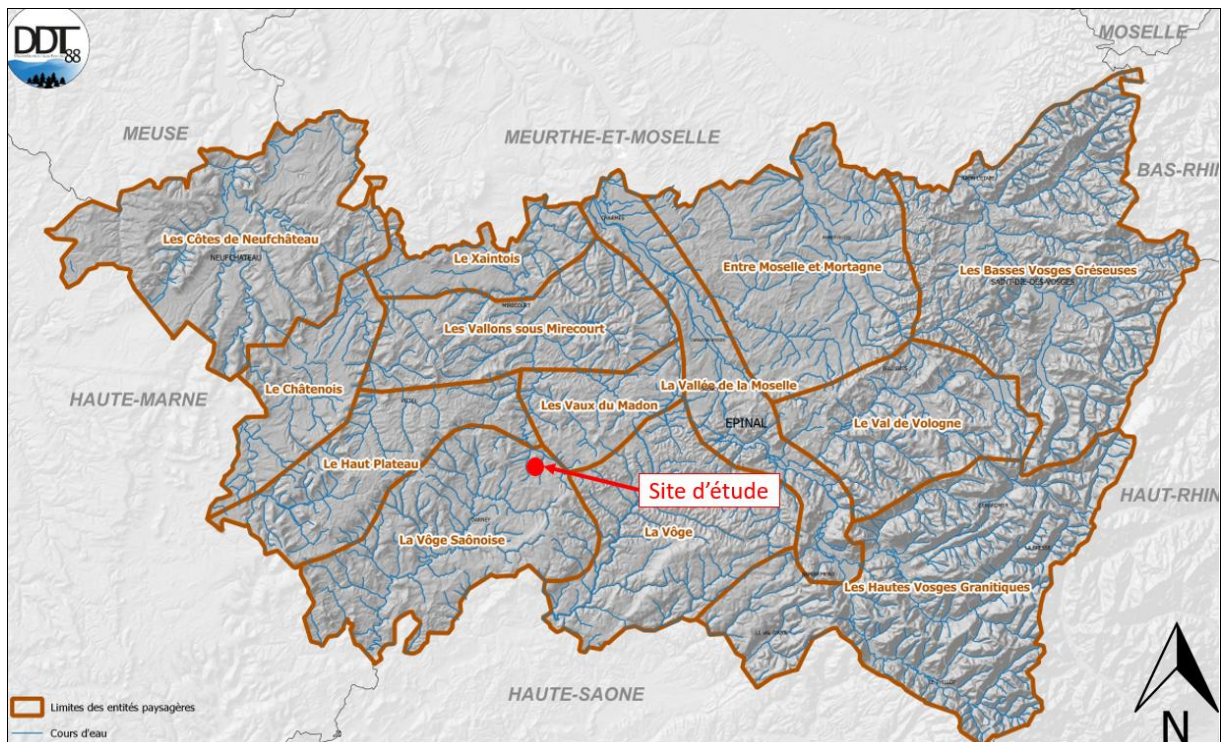


Localisation des investigations et résultats sur les sols (source : SEMACO Environnement)

2.4 PAYSAGES

Le site d'étude est localisé au niveau de l'entité paysagère de la Vôge Saônoise, pays forestier autour de la vallée de la Saône, bien que Lerrain ne soit pas localisé dans le bassin versant de la Saône mais du Madon.

La commune de Lerrain n'est pas localisée à proximité de sites classés ou inscrits du point de vue du paysage. Elle n'est pas non plus localisée dans une zone de paysage remarquable.



Entités paysagères (Source: DDT88, 2018)

Le site ne présente pas d'enjeu majeur en terme d'insertion visuelle dans son environnement du fait de sa localisation en zone d'activités et l'absence de bâtiments imposants.



Vue proches de la zone du projet depuis le chemin agricole (Ouest/Sud-ouest)



Vue de la zone du projet depuis le lotissement (Ouest)



Vue lointaine de la zone du projet depuis le lotissement via l'Allée des Tulipes (Nord)



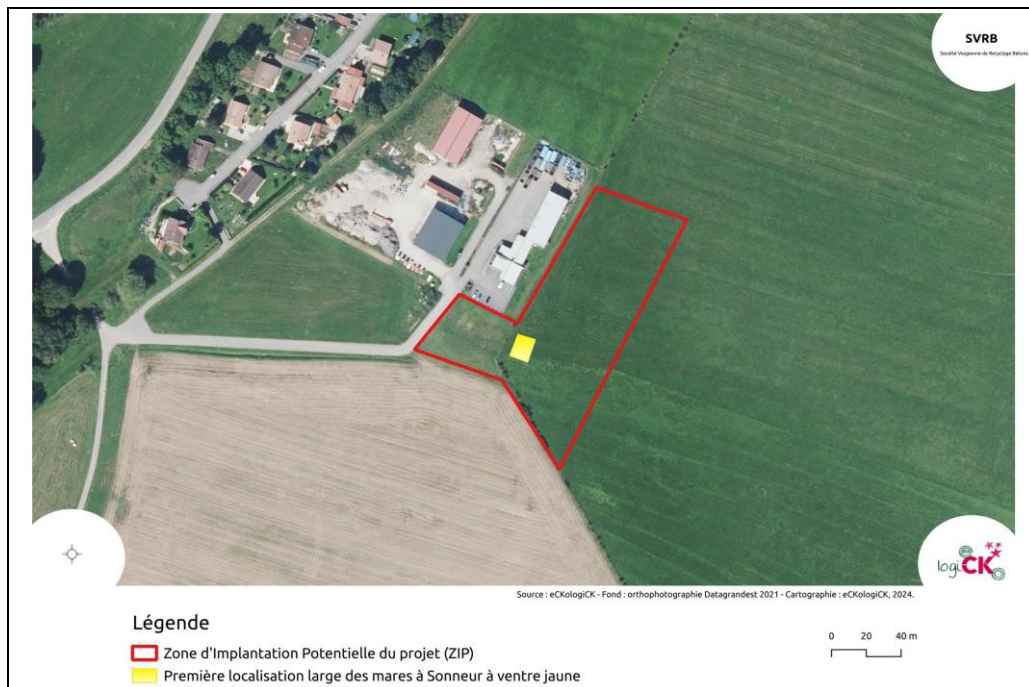
Vue de la zone du projet depuis la ferme surplombant le site (Est)

2.5 ENJEUX ECOLOGIQUES

Un (pré)diagnostic écologique a également été réalisé à l'été 2024 sous la forme d'un passage d'un écologue spécialisé (eCKologiCK).

S'il n'a pas été mis en évidence d'enjeu par rapport à la flore et ses habitats, il a été observé deux individus de Sonneur à ventre jaune (amphibiens) dans deux ornières en eau, issues des activités réalisées sur le site. Il s'agit d'une espèce qui fréquente un large panel d'habitats aquatiques, et qui affectionne particulièrement les ornières en eau. Cette espèce est mentionnée comme présente sur la commune dans la bibliographie.

Elle présente un très fort enjeu régional de par son statut de protection et son statut de conservation (Vulnérable).

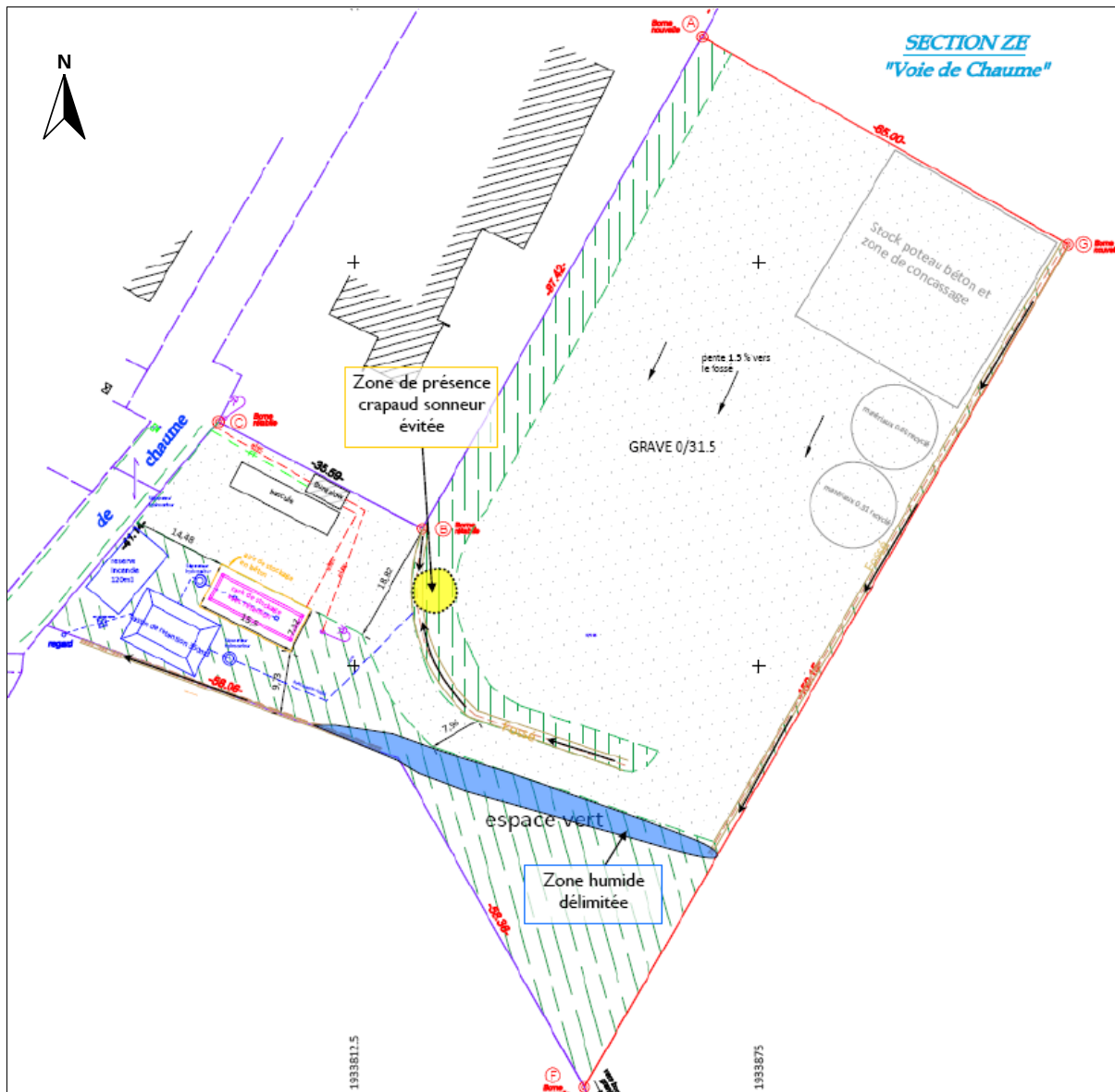


Localisation large des mares de présence du Sonneur à ventre jaune



Ornières sur site accueillant deux individus de Sonneur à ventre jaune (Source : eCKologiCK, 2024)

Les milieux ouverts représentent la majorité de la surface du site. Ces derniers permettent principalement aux oiseaux de s'alimenter. La petite haie partant au sud-est constitue localement un corridor de déplacement, permettant aux oiseaux de se connecter avec les boisements plus au sud



Plan de localisation des enjeux faune-flore

3 EFFETS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'EVITEMENT, REDUCTION, COMPENSATION, ACCOMPAGNEMENT ET SURVEILLANCE ASSOCIEES

Les impacts environnementaux bruts de l'activité projetée sont détaillés dans le tableau suivant.

Synthèse des impacts bruts et finaux après réalisations des mesures d'évitement, réduction, compensation, accompagnement, surveillance

Impacts environnementaux		IMPACTS BRUTS	Mesures d'évitement/amélioration	Mesures de réduction	Mesures de compensation / accompagnement / suivi	IMPACTS FINAUX
Visuel		FAIBLE	-	Pas de création de bâtiment imposant ou de grande hauteur (uniquement base vie de faible emprise) Eléments paysagés créés, maintenus et/ou mise en valeur (maintien de la haie au Sud du site, évitement et amélioration de la zone humide, création d'espaces verts au droit des zones non exploitées de la parcelle)	-	FAIBLE
Faune et flore	Flore	MOYEN	Haie séparative de parcelle au Sud maintenue en place Evitement et amélioration de la fonctionnalité hydrologique de la zone humide au Sud du site, avec réorientation des eaux de ruissellement des champs agricoles à l'amont (Est de la parcelle) vers cette zone humide (auparavant zone humide négligée et cultivée comme le reste de la parcelle agricole)	Conservation ou création d'espaces verts pour les zones non nécessaires à l'exploitation	--	FAIBLE
	Faune	FORT	La zone accueillant les crapauds Sonneurs à ventre jaune sera évitée totalement et donc maintenue en place par un balisage efficace La haie favorable aux oiseaux sera conservée	Planning de travaux revu de telle sorte à travailler hors période favorable au Sonneur (entre avril et septembre, correspondant à sa période de reproduction).	Hors période de reproduction du sonneur et une fois les travaux finalisés, un nouveau relevé écologique sera réalisé par un prestataire spécialisé afin de vérifier si les espèces sont toujours présentes. Selon le cas et les préconisations de l'écologue, la zone devra être pérennisée ou pourra être travaillée (suppression ornières, dispositif anti-retour d'amphibien à la base de la clôture) .	FAIBLE
	Continuités	NUL	-	-	-	NUL
	NATURA 2000	NUL	-	-	-	NUL
Biens matériels et patrimoine culturel		NUL	-	-	-	NUL
Sols		MOYEN	Toute la parcelle ne sera pas aménagée afin de réduire la consommation foncière et de préserver la zone humide au Sud	Une partie de la plateforme sera couverte d'un revêtement non imperméable afin de réduire l'impact sur les fonctions drainantes de la parcelle (toutefois limitées) Toutes les zones non dédiées à l'activité ICPE au sens strict seront en herbe (espaces verts) Les eaux pluviales arrivant de l'amont de la parcelle (à l'Est) seront redirigées vers la zone humide afin d'en améliorer sa fonctionnalité hydrologique	-	MOYEN
Eaux	Consommation d'eau	MOYEN	Absence de revêtement imperméable et d'un revêtement drainant permet d'éviter de nettoyer le site à l'eau, les poussières éventuelles se fixant sur les matériaux minéraux Absence de brumisation lors des campagnes de broyage, réalisées hors périodes sèches et venteuses afin d'éviter les envols de poussières	Sanitaires et nettoyage des engins mutualisés avec société de terrassement GENTET en face de la plateforme	-	TRES FAIBLE

Impacts environnementaux		IMPACTS BRUTS	Mesures d'évitement/amélioration	Mesures de réduction	Mesures de compensation / accompagnement / suivi	IMPACTS FINAUX
	Rejets aqueux (pluvial)	MOYEN	Avant arrivée sur le site, les eaux de ruissellement amont seront captées dans un fossé de drainage et dirigées vers la zone humide pour infiltration avec évitement du passage dans le bassin de rétention	Ensemble des eaux pluviales du site seront gérées par rejet au milieu naturel, après traitement via séparateurs à hydrocarbures, puis passage dans un bassin de rétention, suffisamment dimensionné Eaux issues de la zone de stockage du bois de classe C récupérées dans une rétention dédiée et évacuées en tant que déchets. Un séparateur à hydrocarbures sera toutefois présent entre cette zone et le bassin de rétention, par précaution en cas de débordement de la rétention (situation accidentelle) Ouvrages de traitement avant rejet seront entretenus a minima annuellement et en cas de besoin un curage du réseau sera réalisé par l'exploitant Voiries de la plateforme seront réalisées avec un matériau compacté non revêtu, limitant ainsi le ruissellement des eaux pluviales par rapport à une surface imperméabilisée Le bassin de rétention a été surdimensionné (350 m³ environ pour dimensionnement initial de 323 m³)	-	FAIBLE
	Rejets aqueux (sanitaires)	NUL	-	-	-	NUL
	Rejets aqueux (accident/sinistre)	FAIBLE	-	-	-	FAIBLE
	Consommation d'eau souterraines	NUL	-	-	-	NUL
	Qualité des eaux souterraines	FAIBLE	-	Bois dangereux stockés sur rack avec rétention et sur aire bétonnée relié à un bassin de rétention Traitement de la totalité des eaux pluviales du site avant rejet au milieu naturel Entretien régulier des dispositifs de traitement Dispositifs d'isolement mis en place en cas d'évènement accidentel	-	TRES FAIBLE
	Eaux superficielles	MOYEN	Avant arrivée sur le site, les eaux de ruissellement amont seront captées dans un fossé de drainage et dirigées vers la zone humide pour infiltration avec évitement du passage dans le bassin de rétention (situation ne présentant pas d'impact supplémentaire par rapport à l'existant)	Ensemble des eaux pluviales du site seront gérées par rejet au milieu naturel, après traitement via séparateurs à hydrocarbures, puis passage dans un bassin de rétention, suffisamment dimensionné Eaux issues de la zone de stockage du bois de classe C récupérées dans une rétention dédiée et évacuées en tant que déchets. Un séparateur à hydrocarbures sera toutefois présent entre cette zone et le bassin de rétention, par précaution en cas de débordement de la rétention (situation accidentelle) Ouvrages de traitement avant rejet seront entretenus a minima annuellement et en cas de besoin un curage du réseau sera réalisé par l'exploitant Le bassin de rétention a été surdimensionné (350 m³ environ pour dimensionnement initial de 323 m³) Rejet du bassin de rétention fait à débit régulé de 2,7 L/s.	-	FAIBLE

Impacts environnementaux		IMPACTS BRUTS	Mesures d'évitement/amélioration	Mesures de réduction	Mesures de compensation / accompagnement / suivi	IMPACTS FINAUX
Air	Poussières	MOYEN	-	Campagnes de broyage seront rares : 5 à 6 fois par an sur une période de 2 jours Campagnes de broyage hors période sèches ou de forts vents afin de limiter les poussières	-	TRES FAIBLE
	Odeurs	NUL	-	-	-	NUL
Déchets générés	En phase travaux	MOYEN	Les mouvements de terres seront gérés sur l'emprise du projet, sur les zones non dédiées à l'activité ICPE et sans gestion hors site	Limitation des terrassements en conservant la pente naturelle du site, seulement atténuée pour permettre l'exploitation (plateforme non plate).	-	NUL
	En phase exploitation	FAIBLE	-	-	-	FAIBLE
Déchets reçus		NUL	Les déchets inertes reçus de type poteaux bétons seront traités mécaniquement par broyage et triés pour que les matériaux minéraux soient valorisés (construction, terrassement, aménagement) et les ferrailles soient valorisées par un prestataire dédié et spécialisé hors site Le bois de classe C sera regroupé pour être ensuite évacué vers une filière d'élimination hors site	-	-	POSITIF
Transport	En phase travaux	MOYEN	Gestion des déblais et remblais à l'échelle du site, évitant l'évacuation des déblais par camions vers des Installations de Stockage de Déchets Utilisation des engins de l'entreprise de terrassement SARL GENTET, située en face de la plateforme SVRB (pas de transfert en camions à prévoir)	Réalisation de la plateforme avec matériau compacté provenant directement de la SARL GENTET, localisée en face du site SVRB	-	TRES FAIBLE
	En phase exploitation	FAIBLE	-	-	-	FAIBLE
Climat		MOYEN	L'ensemble des déblais et remblais seront gérés à l'échelle du site évitant le trafic de camions hors site vers les décharges.	Frugalité des installations nécessitant de l'énergie : Uniquement électricité pour fonctionnement du pont bascule, l'ordinateur de la base-vie et l'éclairage du site.	-	FAIBLE
Bruit		MOYEN	-	Emissions de bruit uniquement de jour et hors week-ends et jours fériés Périodes de fonctionnement du broyeur limitées à 10-12 jours par an Implantation du site en continuité de la ZA	-	FAIBLE
Santé		FAIBLE	-	-	-	FAIBLE